

N° 78

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 novembre 1983.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant la ratification d'une convention portant création de l'organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » (ensemble deux annexes) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » (ensemble deux annexes).

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1714, 1810 et in-8° 471.

Traité et conventions. — Accords multilatéraux - Accords scientifiques et techniques - Organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » - Télécommunications.

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention portant création de l'organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » (ensemble deux annexes) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » (ensemble deux annexes), ouverts à la signature à Paris le 15 juillet 1982, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 novembre 1983.

Le Président,

Signé : Louis MERMAZ.

(1) Voir les textes annexés au document A.N. n° 1714 (7^e légis.)